

Avis n° 2009/06-08
relatif à l'habilitation de l'Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines
Institut des sciences et techniques des Yvelines (ISTY)
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé

- Vu la demande présentée par l'Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines – Institut des sciences et techniques des Yvelines (ISTY) dans le cadre du renouvellement hors périodique de ses habilitations
- Vu le rapport établi par P.Gerlier (rapporteur principal) et H.Schoorens, (membre de la CTI), et présenté lors de la séance plénière des 9 et 10 juin 2009

LA COMMISSION DES TITRES D'INGENIEUR A ADOPTE LE PRESENT AVIS :

L'ISTY est une école interne de l'Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines, créée en 1992. Lors de son examen périodique de 2007, l'école avait été habilitée pour 6 ans à délivrer le titre d'ingénieur dans la spécialité « mécatronique » en apprentissage, et pour 2 ans dans la spécialité « informatique » sous statut étudiant. Les habilitations étaient assorties de recommandations quant à l'organisation globale de l'offre de formations d'ingénieurs dans l'université.

La mission de 2009 devait examiner l'issue réservée aux précédentes recommandations, le renouvellement de l'habilitation en informatique sous statut étudiant et les demandes nouvelles de l'ISTY : ouverture de la filière informatique en apprentissage et ouverture d'une filière « physique-chimie des matériaux » sous statut d'étudiant. A la suite de l'expertise, le responsable de l'ISTY a adressé un courrier à la CTI en date du 25 mai 2009 pour informer de son souhait de retirer les demandes nouvelles d'habilitation. La CTI en a pris acte.

La présidence de l'université a mis en place des procédures visant à donner une grande autonomie au directeur de l'ISTY, notamment par affectation des postes à l'ISTY et attribution directe de certaines subventions.

Un pôle *Ingénierie scientifique et technologique* est en cours de création à Vélizy où l'ISTY devrait s'installer au cœur d'un site tertiaire accueillant nombre d'entreprises de haute technologie. L'ISTY compte offrir, en liaison avec l'IUT, un vaste choix de formations allant jusqu'au diplôme d'ingénieur.

L'ISTY a mis en place un cycle préparatoire intégré recrutant sur le concours GEIPI-Polytech pour alimenter plus fidèlement ses formations

L'ISTY pour sa spécialité en informatique a pour objectif de former des architectes en systèmes d'information (systèmes support des entreprises, ingénierie des données, communications)

La CTI a noté les **points forts** de l'école et de sa formation en informatique :

- bonne formation en informatique,
- forte implication des professionnels
- équipe pédagogique d'excellent niveau dans son domaine,
- forte réactivité sur la plupart des recommandations de la CTI,
- volonté de l'équipe de direction.

Et les **points faibles** :

- recrutement fragile et tout juste stabilisé
- activité internationale toujours faible,
- foisonnement des projets de développement hors site dans une situation non encore consolidée.

/...

En conséquence, la CTI émet **un avis favorable**, au renouvellement, pour 4 ans à partir de la rentrée 2008 (mise en phase avec l'évaluation périodique), de l'habilitation à délivrer le titre :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des Yvelines de l'Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines, spécialité Informatique, en formation initiale sous statut d'étudiant.*

La CTI recommande de :

- surveiller l'évolution des effectifs et au besoin mettre en œuvre des mesures correctives de façon précoce
- traduire en flux d'étudiants les accords de partenariat avec des établissements étrangers
- bien définir les compétences spécifiques de l'ISTY dans le référentiel
- rédiger le supplément au diplôme selon le canevas européen (notamment en termes de compétences)
- ne pas proposer de nouvelles formations avant un bilan de l'implantation à Vélizy (surface disponible, personnel administratif et enseignant suffisant en nombre et qualité, état des relations avec les établissements partenaires, mode de gestion avec Mantes, accès aux ressources documentaires et pédagogiques, ...)
- mettre en place une procédure de VAE spécifique au titre d'ingénieur
- améliorer le site Internet et la communication externe de l'établissement

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, les 9 et 10 juin 2009

Le président



Bernard REMAUD